

Article 3 : Biodiversité et bâti :

les aménagements favorables à la biodiversité

Intégrer la biodiversité au bâti

Hirondelles, martinets, moineaux, chauves-souris ... De nombreuses espèces de faune et flore sauvages cohabitent avec l'homme et se sont adaptées pour nidifier sur les bâtiments humains, à tel point qu'elles en sont devenues dépendantes. Or l'évolution des matériaux utilisés, la modernisation des techniques de construction, ainsi que l'accroissement des travaux de rénovation des bâtiments mettent en péril la nidification de ces espèces et participent à leur déclin.

De simples aménagements suffisent pourtant à intégrer la biodiversité dans les travaux effectués sur le bâti, en créant des conditions propices à l'accueil de ces espèces !

La prise en compte de la biodiversité dans le bâti se fait sur 3 grandes étapes :

1) Végétaliser le bâti : créer des murs, toitures et façades végétalisées, favoriser les essences locales et les espèces mellifères, proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires ...

2) Offrir des gîtes et des aménagements pour la biodiversité : combler l'absence de cavités naturelles par l'installation de nichoirs et gîtes, installer des mares en toiture, créer des cavités artificielles ...

3) Prévenir les dangers et le dérangement : limiter les risques de collision sur les surfaces vitrées, réduire les nuisances liées à l'éclairage, neutraliser les pièges potentiels pour la faune, sensibiliser pour améliorer la cohabitation homme/biodiversité ...



Nid d'Hirondelle de fenêtre - Pauline Rochotte - LPO PACA



Nichoirs à hirondelle de fenêtre - LPO PACA



Hirondelle de fenêtre - *Delichon urbicum* – Aurélien Audevard – LPO PACA

Quelques conseils pour concilier construction ou rénovation et biodiversité :

| Protéger | Aménager |
|--|--|
| <p>Avant toute construction ou rénovation, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répertorier les espèces présentes dans le bâti ; - définir les dates de début et de fin des travaux afin de les réaliser si possible en dehors des périodes de reproduction (différentes pour chaque espèce) ; - lister les aménagements possibles. | <p>Pour la rénovation du vieux bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors de la construction d'un mur : intégrer des parpaings ou des briques de type Schwegler*, non visibles si revêtus, spécialement conçus pour l'accueil des oiseaux cavernicoles, et préservant l'isolation et l'étanchéité du bâtiment. |
| <p>Maintenir en l'état des vieux murs (s'il n'y a pas de risque encouru) : conserver le maximum de cavités, voire en créer de nouvelles.</p> | <p>Créer des accès faciles aux gîtes pour limiter les déplacements des animaux (ex : intercaler quelques tuiles chatières dans la toiture, afin d'offrir un passage pour les espèces).</p> |
| <p>Garder de nombreux accès aux toits (ouvertures faîtières, corniches...) et aux combles pour le passage d'oiseaux ou de chauve-souris.</p> | <p>Poser des nichoirs à martinets, hirondelles et chauves-souris, et toute autres espèce à enjeu repérée dans les inventaires (Chouette effraie, Faucon crécerelle, Rougequeue noir ...). Le trou d'accès doit idéalement être orienté est/sud-est (jamais en plein soleil ou à l'ombre complète) et demeurer hors de portée des prédateurs.</p> |
| <p>Préférer l'utilisation de revêtements rugueux aux enduits lisses pour les façades : cela facilitera, par exemple, l'accrochage du nid de l'Hirondelle de fenêtre.</p> | <p>Poser des planchettes sous les nids d'hirondelles (à environ 20 cm), amovibles ou non, permettant de retenir les déjections et d'éviter les salissures sur les murs.</p> |
| <p>Ne pas utiliser de produits toxiques (lindane, hexachloride, benzène, sels de chrome, composés fluorés...) pour le traitement des poutres et charpentes. D'autres produits tels que les sels de bore, composés du cuivre ou du zinc sont beaucoup moins nocifs.</p> | <p>Limiter les risques de collision contre les surfaces vitrées, en appliquant des éléments aidant les espèces à les repérer : stickers anticollision en forme de silhouette d'oiseaux, peinture à vitres ...</p> |

Pour plus d'informations

Retrouvez plus de conseils sur le Guide de l'Éco-construction du Pôle métropolitain Cap Azur:

[https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/fileadmin/medias/pdf/vivre_et_habiter/se_loger_et_habiter/construire-renover-ameliorer/2021-guide Eco construire 2021 web.pdf](https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/fileadmin/medias/pdf/vivre_et_habiter/se_loger_et_habiter/construire-renover-ameliorer/2021-guide_Eco_construire_2021_web.pdf)

Ou sur le Guide Biodiversité & bâti (et les fiches techniques) de la LPO et du CAUE Isère :

<http://www.biodiversiteetbati.fr/sommaire.htm>